

DECRET N°79-170 du 23 Juillet 1979

portant création d'une commission politique d'enquête chargée de faire la lumière sur le refus de collaboration manifesté par le Camarade Louis AZINLO, ex-Chef du District Rural d'Ifangnin pour l'installation d'une Brigade des Forces de Sécurité Publique à Ifangnin.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, CHEF DU GOUVERNEMENT,

VU l'ordonnance n° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin ;

VU le décret n° 76-26 du 30 janvier 1976 portant formation du Gouvernement et le décret n° 78-173 du 6 juillet 1978 qui l'a modifié ;

VU le décret n° 76-46 du 19 février 1976 déterminant les services rattachés à la Présidence de la République et fixant les attributions des membres du Gouvernement modifié par le décret n° 78-174 du 6 juillet 1978 ;

DECRETE :

Article 1er. - Il est créé une commission politique d'enquête chargée de faire la lumière sur le refus de collaboration manifesté par le Camarade Louis AZINLO, ex-Chef du District Rural d'Ifangnin pour l'installation d'une Brigade des Forces de Sécurité Publique à Ifangnin.

Article 2. - La composition de la commission est la suivante :

Président : - Camarade Frédéric AFFO

Vice-Président : - " Marc GUINIKOUKOU

Membres : - Le Délégué Militaire de la Province de l'Ouémé

- Le Secrétaire Exécutif du Conseil Révolutionnaire du District Rural de Kétou

- Le Secrétaire Exécutif du Conseil Révolutionnaire du District Rural de Pobè

- Le Secrétaire Exécutif du Conseil Révolutionnaire du District Rural d'Ikpinlè

- Le Secrétaire Exécutif du Conseil Révolutionnaire du District Rural de Dangbo

- Le Secrétaire Exécutif du Conseil Révolutionnaire du District d'Akpro-Missérété.

Article 3. - Les conclusions des investigations de la commission doivent être déposées au Chef de l'Etat le 15 août 1979 délai de rigueur.

Fait à COTONOU, le 23 Juillet 1979

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,

Mathieu KEREKOU

Ampliations : PR 8 CC du PRPB 4 SCG 4 Président et Membres 8